

RAPPORT DE JURY

Concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE)

SESSION 2016

CRPE public & privé

externe, second concours interne, 3^{ème} voie

Vous préparez le Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE) de l'Académie de Créteil ; ce rapport vous aidera dans votre préparation.

Elaboré par les jurys de la session 2016, il vous propose :

- *Une présentation succincte des épreuves,*
- *Une analyse des réponses produites par les candidats,*
- *Une analyse de ces réponses,*
- *Les réponses attendues,*
- *Les difficultés parfois rencontrées,*
- *Des critères d'évaluation,*
- *Des conseils nombreux, précis*

J'espère que vous trouverez dans cet ensemble les réponses aux questions que vous pouvez vous poser.

En tout état de cause, je vous invite à vous y référer tout au long de votre préparation.

Je vous souhaite bon courage et plein succès.

Christian Wassenberg

Président du jury du CRPE de l'académie de Créteil

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Epreuves d'admissibilité.....	6
Français.....	6
1. questions relatives aux textes proposés.....	6
2. Connaissance de la langue.....	8
3. Analyse de supports d'enseignement.....	10
4. Syntaxe, orthographe, lisibilité.....	11
5. Observations générales et recommandations.....	11
Epreuves d'admissibilité.....	12
Mathématiques.....	12
1. Rappels des attendus de l'épreuve.....	12
2. Première partie de l'épreuve.....	13
3. Deuxième partie de l'épreuve.....	14
4. Troisième partie de l'épreuve.....	16
Epreuves d'admission.....	18
Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat (oral 1).....	18
1. Introduction.....	18
2. Présentation du déroulement de l'épreuve.....	20
Epreuves d'admission.....	26
Entretien à partir d'un dossier (oral 2).....	26
1. Introduction.....	26
2. Première partie : éducation physique et sportive (EPS).....	28
3. Seconde partie : connaissance du système éducatif (CSE).....	31
Epreuves d'admission.....	33
Conclusion générale.....	33

INTRODUCTION

ELEMENTS STATISTIQUES

1. EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves d'admissibilité se caractérisent par un fort absentéisme aux épreuves écrites d'une part ; et par un nombre élevé de notes éliminatoires (inférieures ou égales à 10/40) notamment pour l'épreuve de mathématiques.

Il est rappelé qu'un retard aux épreuves d'admissibilité entraîne automatiquement l'élimination du candidat.

Concours	Nb de postes	Inscrits	Présents aux épreuves	Nb de candidats ayant obtenu une note éliminatoire	Moyenne générale /20 des candidats non éliminés	Nb. d'admissibles
Concours publics						
<i>Externe</i>	1 635	4 701	1 945	351	10,95	1 572
<i>3^{ème} voie</i>	110	1 077	320	81	11,16	229
<i>2nd interne</i>	55	393	121	22	10,48	98
Sous-total public	1 800	6 171	2 386	454	-	1 899
Concours privés						
<i>Externe</i>	38	339	112	19	12,17	77
<i>3^{ème} voie</i>	2	66	12	1	10,54	6
Sous-total privé	40	405	124	20	-	83
TOTAL	1 840	6 576	2 510	474	-	1 982

2. EPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission se caractérisent par un absentéisme plus contenu des candidats eu égard aux épreuves d'admissibilité (en moyenne, 10% des candidats déclarés admissibles ne se présentent pas aux épreuves d'admission).

Il est rappelé qu'un retard aux épreuves d'admission entraîne automatiquement, comme aux épreuves d'admissibilité, l'élimination du candidat.

Concours	Nb de postes	Nb d'admissibles	Présents aux épreuves	Moyenne générale /20 des lauréats	Nb de lauréats sur liste principale	Nb de lauréats sur liste complémentaire
Concours publics						
Externe	1 635	1 572	1 407	12,58	1 211	0
3 ^{ème} voie	110	229	202	13,74	110	31
2 nd interne	55	98	88	12,43	55	6
Sous-total public	1 800	1 899	1 697	-	1 376	37
Concours privés						
Externe	38	77	68	14,76	38	0
3 ^{ème} voie	2	6	5	13,67	2	0
Sous-total privé	40	83	73	-	40	0
TOTAL	1 840	1 982	1 770	-	1 416	37

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

FRANÇAIS

Les épreuves donnent une place de plus en plus importante à l'évaluation des compétences professionnelles. Les deux épreuves écrites d'admissibilité permettent de s'assurer :

- de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoirs adapté à l'exercice professionnel,
- de sa capacité à utiliser les modes d'expression écrite propres aux domaines évalués,
- de sa capacité à présenter une maîtrise avérée de la langue française écrite.

Chaque épreuve est notée sur 40 points. Toutes notes obtenues à l'une des épreuves écrites inférieures ou égale à 10 / 40 entraîne obligatoirement l'élimination du candidat.

1. QUESTIONS RELATIVES AUX TEXTES PROPOSÉS

Cette première partie vise à évaluer les compétences de lecture et de compréhension, mais également de synthèse et de rédaction des candidats.

L'exercice a été majoritairement réussi. Le corpus proposé, composé de cinq textes de genres et de siècles divers - un extrait des *Misérables*, roman de Victor Hugo pour le XIX^{ème} siècle, le fragment 128 des *Feuillets d'Hypnos*, recueil poétique de René Char pour le XX^{ème} siècle, un extrait d'une conférence de Bruno Mattei, un extrait d'un essai de Bernard Chambaz et un extrait du *Plaidoyer pour la fraternité* d'Abdenour Bidar pour le XXI^{ème} siècle - invitait à une réflexion sur la fraternité : « qu'est-ce que la fraternité et comment la faire vivre ? ». Les textes ont généralement été compris, à l'exception notable de l'extrait des *Misérables* qui a donné lieu à de nombreux contresens, et dont l'intérêt et la pertinence n'ont pas toujours revêtu la forme de l'évidence. Mais c'est davantage le faisceau de problématiques soulevées par la question posée qui n'a pas toujours été perçu : un certain nombre de candidats n'ont pas véritablement vu le problème et ont avant tout eu à cœur de montrer qu'ils étaient « pour » la fraternité ; peu nombreux ont été ceux qui ont su faire explicitement la différence entre proclamer une valeur et la faire vivre.

La mise en relation de chacun des cinq textes demeure inégale. Si les candidats ont compris la nécessité de mettre les textes en relation et n'en ont généralement écarté aucun, le jury constate en revanche une tendance à évoquer les textes trop rapidement, et à les faire se succéder dans un semblant de mise en relation, chacun n'apparaissant qu'une fois : c'est ainsi que les auteurs étaient en accord ou en désaccord sur un seul point, qui servait davantage de transition d'un texte à l'autre que de nœud de réflexion permettant d'approfondir la réponse à la problématique proposée. Pourtant, il peut être pertinent, et même nécessaire, de convoquer chacun des textes plus d'une fois. On conseille ainsi aux candidats de prendre le temps de confronter chacun des textes aux autres, en accordant une attention particulière aux effets de sens produits par ces confrontations et en ne perdant de vue la nécessité de montrer que des problèmes se posent – y compris si l'on n'a pas la réponse à tous ces problèmes – et que les documents permettent de mettre en lumière une de ces dimensions problématiques tout autant qu'ils peuvent apporter quelques éléments de réponse, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité.

La plupart des copies sont construites et correctement rédigées. Certaines sont même remarquablement écrites. Le jury souhaiterait cette année attirer l'attention sur la nécessité de proposer un plan aussi équilibré que possible, au niveau de la forme comme du fond : si aucun plan n'est spécifiquement attendu, il convient néanmoins de veiller à l'équilibre entre les différentes parties ; trop de copies ont présenté une première partie – « qu'est-ce que la fraternité ? » - bien plus longue et étoffée que la seconde partie – « comment la faire vivre ? » - alors même que c'était bien cette deuxième partie qui méritait davantage encore une attention et une réflexion spécifiques. On remarque également qu'un certain nombre de candidats continuent de faire, dans le cadre de l'introduction, une présentation interminable des textes du corpus, qui donne l'impression de repousser indéfiniment le moment de la confrontation véritable au corpus. Enfin, nous rappelons l'importance de conclure, même brièvement, en lien avec la question initiale.

2. CONNAISSANCE DE LA LANGUE

Cette deuxième partie vise à évaluer les connaissances sur la langue française, son fonctionnement et ses règles. Dans la mesure où il s'agit de connaissances que les candidats auront à enseigner, il paraît indispensable qu'elles soient suffisamment maîtrisées. Dans le cadre de la préparation au concours, le jury invite les candidats à porter tout particulièrement leurs efforts à une consolidation et à un approfondissement de ces connaissances.

L'exercice 1 a été majoritairement réussi. Si l'identification des verbes conjugués n'a pas posé de difficulté – on regrettera simplement que des candidats aient également relevé des verbes non conjugués –, la justification de l'emploi de ces temps a été moins réussie. On remarque également que certaines réponses sont confuses en raison de leur manque d'organisation, tandis que d'autres témoignent d'une lecture erronée de la consigne, en proposant par exemple une explication de la formation de plus-que-parfait au lieu d'en expliciter la valeur.

L'exercice 2 a été moins réussi : l'infinitif a été très majoritairement identifié, ce qui n'a pas été le cas du plus-que-parfait, temps verbal qu'un certain nombre de candidats ne maîtrisent visiblement pas suffisamment. Très peu de candidats ont vu qu'il s'agissait d'une périphrase verbale, ce qui a conduit à des analyses parfois douteuses. Nous avons en revanche trouvé intéressante la démarche de tel candidat qui a expliqué que ces trois termes ressemblaient à un plus-que-parfait à la voix passive, mais que cette hypothèse ne pouvait être retenue en raison de la terminaison en –er et non en –é : au lieu d'écrire quelque chose de faux, ce candidat nous a montré qu'il réfléchissait de manière cohérente sur la langue, même s'il ne parvenait pas à identifier la périphrase verbale.

L'exercice 3 a globalement été assez réussi. Il portait sur la notion de chaîne de substituts, même si celle-ci n'était pas explicitement attendue. Le relevé a été généralement pertinent et complet. Les erreurs fréquentes consistaient à intégrer la « patrouille » nazie à la foule ou à omettre « ils » et « des yeux anxieux et bons ». L'analyse de ces différentes désignations en lien avec le regard porté par le narrateur sur les villageois a également donné lieu à des réponses de qualité.

Dans l'**exercice 4**, la phrase nominale ou non verbale n'a pas toujours été nommée comme telle, la moitié des candidats se contentant de signaler l'absence de verbe, comme s'ils ne connaissaient pas cette construction syntaxique. L'effet produit est rarement analysé de façon pertinente.

L'**exercice 5**, qui visait à évaluer les connaissances lexicales, est le moins bien réussi. Trop souvent, ceux-ci ne connaissent pas le sens des mots, ou bien ils ne l'expliquent pas en contexte, ou encore l'explication demeure très approximative, en particulier pour le terme « échéance ». De nombreux candidats donnent pour synonymes de « tapis » des verbes à l'infinitif - par exemple « cacher » - : il convient ici de rappeler qu'un synonyme doit appartenir à la même classe grammaticale. Enfin, l'étude de la formation du mot « échéance » n'est pas réussie. Peu de candidats ont cité le verbe « échoir » pourtant présent dans le corpus, encore moins le verbe « choir, tandis que certains évoquent le préfixe et le suffixe sans parler du radical.

CONSEILS

Les candidats doivent enrichir les connaissances fondamentales nécessaires à l'étude de la langue (ce qui leur permettra par la même occasion d'améliorer leur orthographe grammaticale). Ils gagneront à bien lire la consigne et à chercher à comprendre ce qu'on attend d'eux avant de commencer à répondre (se demander sur quoi porte la question, sur quel aspect précis de la langue).

Pour les questions de relevés, le jury leur conseille de relire plusieurs fois l'extrait afin de s'assurer qu'ils ne font pas de contresens (par rapport à la question posée et par rapport au sens du texte) et pour s'assurer de l'exhaustivité de leur relevé.

Le jury leur propose enfin de lire des ouvrages de Goigoux, Cèbe et Fayol pour se rendre compte des difficultés que rencontrent les élèves lors de la compréhension de textes (chaînes de substituts, formation des mots, polysémie des mots...).

3. ANALYSE DE SUPPORTS D'ENSEIGNEMENT

Cette troisième partie vise à évaluer la qualité de la réflexion didactique des candidats et, plus généralement, leur capacité à se projeter dans le métier. Le jury prend en compte le fait que les candidats sont en cours de formation et n'ont qu'une expérience limitée, voire une connaissance théorique des situations d'enseignement qui leur sont soumises.

Question 1. La compétence de compréhension a souvent été omise.

Question 2. Les objectifs d'apprentissage langagiers et lexicaux ont souvent été trouvés mais sont présentés de façon assez vague car la plupart des candidats confondent objectifs de l'enseignant et compétences des élèves.

Question 3. Cette question n'a pas été réussie dans l'ensemble parce que les candidats ne semblaient pas comprendre ce que l'on attendait d'eux. Peu d'entre eux ont évoqué l'idée de poursuivre cette démarche tout au long de l'année.

Question 4. Les fonctions de la parole magistrale ont bien été trouvées dans l'ensemble, sans forcément citer le terme d'étayage. Peu de candidats ont parlé explicitement de « gestion des interactions ».

Question 5. Les modalités d'apprentissage ont été trouvées dans l'ensemble par les candidats qui connaissaient les nouveaux programmes de l'école maternelle, majoritairement « apprendre en jouant » et « apprendre en imitant ».

Question 6. La proposition de l'utilisation de l'album n'est pas toujours pertinente. Elle est souvent peu explicitée, même quand l'idée est bonne. Parfois, les propositions sont inadaptées pour des élèves en petite section de maternelle. Peu de candidats évoquent la notion de progression.

CONSEILS

La connaissance et la maîtrise des nouveaux programmes de l'école maternelle et des textes réglementaires qui l'accompagnent sont indispensables pour réussir cette partie.

De plus, il est primordial que les candidats maîtrisent les notions de compétences et d'objectifs sans les confondre.

Enfin, ils doivent justifier davantage les pistes pédagogiques qu'ils proposent en s'assurant que celles-ci soient adaptées au niveau de l'élève. Les candidats doivent bien expliciter et justifier leurs choix didactiques et pédagogiques.

4. SYNTAXE, ORTHOGRAPHE, LISIBILITE

La qualité rédactionnelle des copies est souvent insuffisante (orthographe et syntaxe). Ceci ne met pas le correcteur dans de bonnes dispositions car il est alors en droit de douter du bien fondé de permettre à un tel candidat de devenir professeur des écoles.

Il paraît donc d'autant plus nécessaire de consacrer un temps à la relecture que la correction de la langue est une compétence indispensable des professeurs des écoles, dont le discours et les écrits ont vocation à être exemplaires et modélisants pour leurs élèves.

5. OBSERVATIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS

La lecture régulière et passionnée des œuvres littéraires peut être un moyen d'enrichir et de renforcer la préparation au concours de professeur des écoles. En outre, la curiosité pour le monde qui nous entoure et pour les faits d'actualité, doit nourrir la réflexion des candidats dont la mission sera d'aider les enfants à se construire dans un monde complexe.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

MATHÉMATIQUES

Les épreuves donnent une place de plus en plus importante à l'évaluation des compétences professionnelles. Les deux épreuves écrites d'admissibilité permettent de s'assurer :

- de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoirs adapté à l'exercice professionnel,
- de sa capacité à utiliser les modes d'expression écrite propres aux domaines évalués,
- de sa capacité à présenter une maîtrise avérée de la langue française écrite.

Chaque épreuve écrite est notée sur 40 points. Toutes notes obtenues à l'une des épreuves de français ou de mathématiques inférieures ou égale à 10 / 40 entraîne automatiquement l'élimination du candidat.

1. RAPPELS DES ATTENDUS DE L'ÉPREUVE

Pour la première partie, l'épreuve consiste en un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège ou des éléments du socle commun, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Pour la deuxième partie, l'épreuve consiste en une série d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège.

Pour la troisième partie, l'épreuve consiste en l'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire, qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

2. PREMIERE PARTIE DE L'ÉPREUVE

Présentation concise du problème proposé : ce problème porte particulièrement sur les thèmes "*grandeurs et mesures*", "*calcul littéral*" et "*proportionnalité*". L'objet principal en est le calcul d'aires, de volumes, de durées et de pourcentages.

Les erreurs les plus souvent observées concernant les calculs d'aires et de volumes :

- Reconnaissance et identification de la base et de la hauteur du prisme.
- Confusion entre hauteur du prisme droit et hauteur du trapèze.
- Confusion entre les unités d'aires et de volumes.

Connaissances et compétences mathématiques les mieux mobilisées par les candidats :

- La lecture graphique d'une image, d'un antécédent.
- La résolution d'une équation du type $x^2 = a$.
- Les calculs de pourcentages (pourcentage d'une quantité et pourcentage d'évolution).

CONSEILS

Approfondir les connaissances mathématiques de base, notamment le vocabulaire de géométrie et le calcul des aires et volumes. Pour cela :

- *S'appuyer pour cela sur les contenus des manuels de collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}.*
- *S'entraîner sur des sujets antérieurs du CRPE et du brevet des collèges, notamment les épreuves "à prise d'initiative" et les problèmes de modélisation.*
- *Lire dans son intégralité la première partie du sujet pour mieux identifier les concepts ou les notions mathématiques mobilisées, même si une des questions pose problème.*
- *Mettre en évidence sur le sujet les informations données par l'énoncé et les porter sur la figure ou sur un schéma et ainsi pouvoir les utiliser au cours du problème.*

3. DEUXIEME PARTIE DE L'EPREUVE

Cette partie est constituée de quatre exercices indépendants.

Exercice 1 : les deux premières questions de l'exercice (partie numérique) ont été majoritairement réussies. Le principe et le fonctionnement du programme de calcul sont acquis.

La principale difficulté rencontrée par les candidats s'est avérée être la non mobilisation du calcul littéral pour montrer l'égalité des deux programmes de calcul ou pour trouver tous les nombres qui conduisent à obtenir 0. Les candidats ont souvent proposé une généralisation à partir d'exemples numériques et n'ont pas posé et résolu une équation qui leur aurait permis de trouver les deux solutions au problème posé.

Exercice 2 : les difficultés rencontrées par les candidats sont les suivantes :

- Le principe de la justification d'un vrai-faux n'est pas maîtrisé.
- Les candidats ont rencontré des difficultés à trouver un contre exemple pour infirmer les affirmations proposées et ont souvent utilisé des exemples pour les confirmer.
- Les candidats ont souvent mal compris l'affirmation 1 où il s'agissait de vérifier que l'exemple proposé par le candidat vérifie les deux conditions $a \times b < a$ et $a \times b < b$. (Mauvaise lecture de la consigne et en particulier du « au moins »)
- De nombreuses erreurs sont relevées dans les développements des expressions littérales (gestion des parenthèses, double distributivité ou identités remarquables).

Exercice 3 : les difficultés rencontrées par les candidats sont les suivantes :

- La mauvaise compréhension de l'énoncé et le non-respect de la consigne.
- La méconnaissance des formules relatives aux calculs de probabilités et le manque de maîtrise des inéquations pour les effectuer. Pour exemples, le tâtonnement ou la résolution en équation ont souvent été à tort privilégiés à une inéquation.
- L'absence de justification pour les réponses données.
- L'absence de recours au calcul littéral.

Exercice 4 : les difficultés rencontrées par les candidats sont les suivantes :

- La justification des réponses (de nombreuses réponses données sans démonstration associée).
- Les erreurs d'arrondis.
- L'emploi des théorèmes de Thalès et de Pythagore et la confusion entre ce dernier et sa réciproque.
- En trigonométrie, d'une part la connaissance des formules et la bonne utilisation de celle qui correspond au problème, d'autre part la confusion entre la mesure d'un angle et son sinus ou son cosinus.

CONSEILS

Maîtriser les contenus des programmes de 4^{ème} et de 3^{ème}, en s'appuyant sur les manuels et sur les annales de brevet des collèges, voire en s'entraînant à partir de sujets antérieurs du CRPE.

Préparer l'épreuve afin de connaître les théorèmes de Thalès et de Pythagore ainsi que leur réciproque, les probabilités, savoir résoudre une inéquation.

S'exercer au calcul littéral. Savoir développer, factoriser et résoudre les équations du second degré dans le cadre du programme de 3^{ème}.

Travailler les concepts de preuve, de raisonnement et de démonstration dans le domaine du numérique (utilisation du contre-exemple ou du recours à la lettre et au calcul littéral) :

- *Une affirmation fausse peut-être justifiée par un contre exemple.*
- *Une affirmation vraie nécessite une réelle justification et non seulement une vérification.*
- *Une figure ne constitue pas une preuve.*
- *Un théorème ne s'applique que sous certaines conditions qu'il faut vérifier au préalable.*

4. TROISIEME PARTIE DE L'ÉPREUVE

Situation 1 : les réponses sont d'un niveau très variable quant au nombre de procédures mais celles-ci ont globalement été mentionnées, à raison d'une à deux procédures par configuration.

Parmi les réponses les plus fréquemment citées par les candidats, on relève : correspondance terme à terme, comptage de un en un, recours à la comptine numérique, reconnaissance instantanée de la quantité, superposition des éléments. Toutefois, le subitizing est rarement mentionné et la paraphrase est fréquente.

D'autre part, certains candidats ont répondu sans faire de distinction entre les deux configurations proposées et on assiste plus souvent à une description de la situation plutôt qu'à l'analyse des procédures.

Il est à noter que les processus de construction du nombre et du dénombrement chez les jeunes enfants ne semblent pas connus.

Pour la situation 1, les principales difficultés rencontrées par les candidats sont les suivantes :

- La difficulté majeure pour les candidats a été de prendre la mesure des opérations cognitives qu'un élève doit mettre en œuvre dans les situations proposées. Pour quelques candidats, la nécessaire capacité à se décentrer d'un savoir que l'on maîtrise en tant qu'adulte est à développer.
- Mauvaise lecture de l'énoncé, méconnaissances didactiques.

Situation 2 : les productions d'élèves à analyser l'ont été correctement dans la majorité des cas. La réponse de Rania a été la mieux analysée. Concernant celle de Quentin, les candidats ont, en majorité, constaté son tâtonnement. Mais sa méthode exacte a été peu mentionnée (partage du nombre de têtes en 2, puis ajustement).

Concernant les deux raisonnements proposés, même si certains candidats ont su réappliquer ou reproduire l'un ou l'autre des raisonnements - lorsqu'ils ont su l'analyser - ils ont souvent signifié l'impossibilité de généraliser le raisonnement ou de reproduire le schéma pour de grands nombres en se détachant de l'approche graphique des élèves. Très souvent, les candidats ont pensé que les nombres proposés étaient trop élevés et ils n'ont pas appliqué les raisonnements.

Situation 3 : L'exercice a été réussi quand il a été traité mais nombreux sont les candidats qui l'ont éludé. Parfois même la consigne a été mal comprise et, à la marge, quelques candidats ont compris qu'ils devaient répondre aux questions posées à l'élève.

Pour la situation 3, les principales difficultés rencontrées par les candidats sont les suivantes :

- Au-delà de mauvaises lectures de l'énoncé, les candidats n'ont pas su expliciter les propriétés mathématiques sous-jacentes et prendre en considération les réponses que pourrait apporter un élève de cm2 (« se mettre à la place de l'élève »).
- Un déficit du lexique mathématique attendu est constaté par le jury, ainsi qu'une difficulté à trouver plusieurs méthodes de résolution et à les expliquer sans redondances inutiles.

CONSEILS

S'interroger sur les procédures employées par les élèves et être soi-même capable de réussir les exercices choisis pour cette partie didactique de niveau maximal CM2.

Consulter des manuels de 6^{ème} dans lesquels figurent des comparaisons de copies d'élèves.

Réaliser une lecture attentive, voire approfondie, des programmes du niveau concerné, ainsi que du précédent et du suivant, afin d'être en mesure de bien identifier les erreurs et de les replacer dans un contexte d'apprentissage.

Grâce à une meilleure connaissance des programmes, disposer d'un vocabulaire adapté à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire (aux plans notionnel, didactique, pédagogique).

ÉPREUVES D'ADMISSION

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DANS UN DOMAINE AU CHOIX DU CANDIDAT (ORAL 1)

1. INTRODUCTION

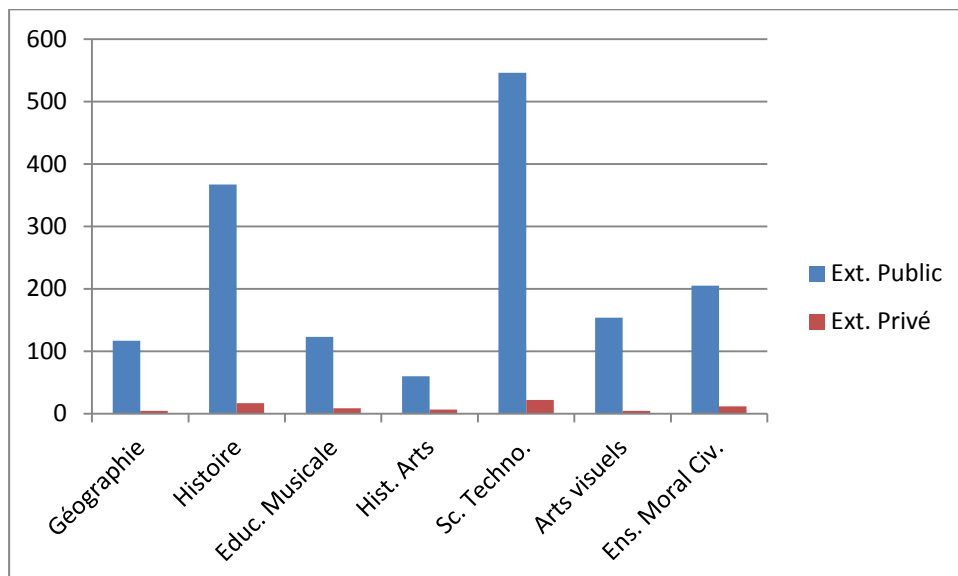
La première épreuve d'admission, dite ORAL 1, « mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat » donne lieu à la publication d'un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de cette épreuve d'une part, et d'autre part de participer à une culture commune pour l'ensemble des membres des commissions.

A cet effet, un bilan chiffré de chacune des parties de l'épreuve, une analyse de leur déroulement et des conseils aux candidats pour leur préparation sont exposés dans ce rapport 2016. Les critères d'évaluation retenus pour les différentes parties de l'épreuve, les principales données statistiques de la session 2016 sont également présentés.

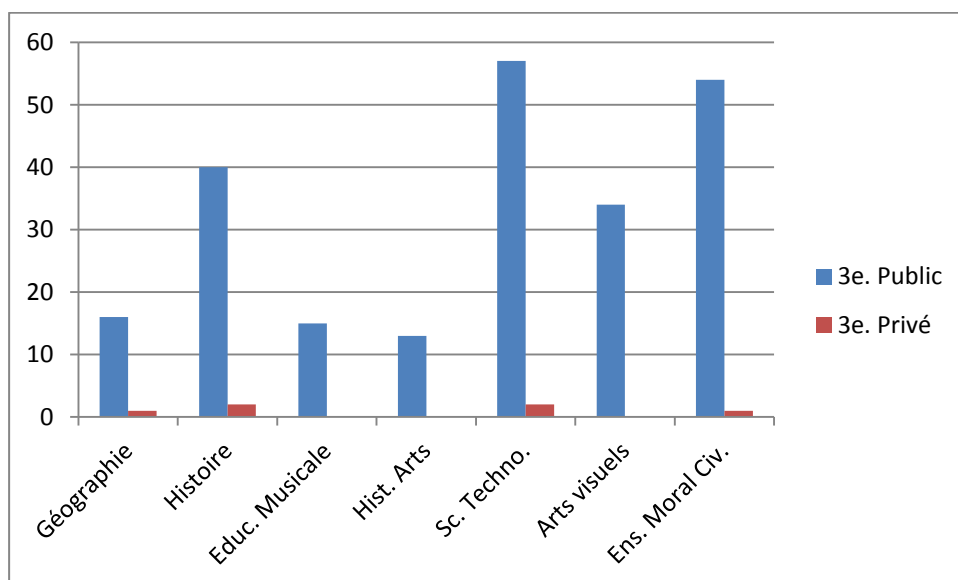
L'épreuve « mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat » vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- sciences et technologie,
- histoire, géographie,
- histoire des arts,
- arts visuels,
- éducation musicale,
- enseignement moral et civique.

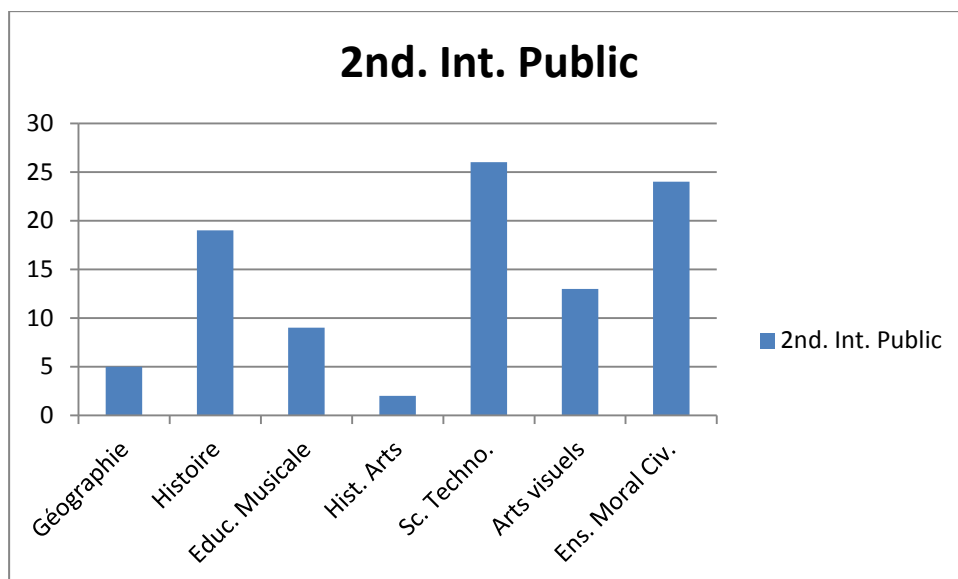
L'épreuve qui s'est déroulée du 24 au 30 mai 2016 dans les locaux du SIEC à Arcueil a réuni 68 commissions pour interroger les 1 982 candidats déclarés admissibles aux concours publics et privés externe, second concours interne, 3^{ème} voie.



Répartition des candidats aux concours externes par domaine d'enseignement



Répartition des candidats aux concours 3^{ème} voie par domaine d'enseignement



Répartition des candidats au second concours interne public par domaine d'enseignement

2. PRESENTATION DU DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (20 minutes – 20 points) ;
- un entretien avec le jury (40 minutes – 40 points).

A. Première partie de l'épreuve (20 minutes – 20 points)

Cette première partie repose sur une présentation par le candidat au cours de son exposé du dossier qu'il a constitué.

Le dossier : pour cette épreuve, les candidats devaient remettre leur dossier en trois exemplaires, sous format papier, accompagné éventuellement d'une version numérique (format compact disc), au jour et à l'heure de leur convocation pour l'épreuve. Aucune note personnelle n'a été autorisée pendant l'épreuve et les candidats ont eu à leur disposition un exemplaire de leur dossier qui leur a été remis en début d'épreuve par les membres du jury.

Les candidats avaient été autorisés à réaliser une présentation numérique, strictement identique au dossier papier mais devaient alors se présenter le jour de l'épreuve avec le matériel nécessaire.

Le dossier de 10 pages maximum devait obligatoirement comporter une page de garde téléchargeable sur le site internet du SIEC (www.siec.education.fr) et être rédigé en recto simple, agrafé et dactylographié en Arial 11 avec un interligne simple.

Le dossier dans un domaine au choix du candidat se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu. Par fondements scientifiques, on attend la présentation des principaux acquis scientifiques qui permettent de comprendre le sujet retenu, mais aussi, selon la nature du sujet ou du cycle, les éclairages qu'apporte la connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage.
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière. Le plus souvent, la séquence décrite a été placée dans une progression et parfois dans une programmation. En décrivant la séquence, le candidat doit prouver sa maîtrise des procédés pédagogiques et didactiques courants : déterminer des objectifs, décrire les compétences attendues des élèves, envisager le déroulement d'une ou de plusieurs séances d'enseignement, rechercher des supports d'enseignement, évaluer les acquis des élèves, prendre en compte leurs erreurs ou leurs difficultés.

CONSEILS

Le texte de cadrage du concours fournit des indications très précises sur l'organisation et les éléments de contenu du dossier. Une grande attention à la lecture de ce texte est attendue des candidats.

Présentation du dossier : le dossier n'est pas évalué en tant que tel ou sur la qualité des outils numériques de présentation, mais, bien évidemment, il contribue à préparer les membres des commissions.

CONSEILS

Un écrit soigné est plus facile à présenter oralement au cours de l'exposé. C'est la qualité de votre dossier, de sa présentation à l'oral et du temps d'échange avec lui qui convaincront les membres de la commission.

Il est conseillé aux candidats de :

- compléter la page de garde proposé sur le site du SIEC ;
- compléter un sommaire ;
- paginer pour faciliter la lecture du dossier par les commissions ;
- préciser la bibliographie et les sources des documents ;
- ne pas attendre la proclamation des résultats d'admissibilité pour engager sa rédaction ;
- éviter de simples « copier / coller » issus d'écrits en ligne.

Dans l'ensemble, les candidats ont fait une présentation jugée satisfaisante voire une présentation jugée excellente. Toutefois, de nombreux candidats n'ont pas utilisé l'entièreté du temps imparti pour cette présentation (20 minutes) et présentent des exposés très brefs ne leur permettant pas de valoriser leurs connaissances ni leur initiative pédagogique face à des apprentissages visés.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le temps non utilisé pour l'exposé n'est pas reporté en complément du temps imparti à l'entretien. Si les notes personnelles ne sont pas autorisées, il est cependant conseillé aux candidats de préparer leur exposé.

Critères d'évaluation : le jury a évalué les prestations selon les modalités suivantes :

- ont été pris en considération prioritairement pour évaluer la qualité de l'exposé :
 - le respect du temps imparti pour la présentation
 - l'organisation du discours (tonalité, débit de parole, dynamisme, conviction...)
 - la capacité à dégager et à exposer les idées essentielles du dossier
 - la maîtrise de la langue française (syntaxe, intelligibilité, niveau de langage)
- ont été pénalisés :
 - les candidats qui lisent le dossier
 - les candidats faisant preuve de difficultés majeures d'expression
 - les candidats qui effleurent à peine la partie scientifique pour passer directement à l'exposé de la séquence pédagogique ou l'inverse.
 - les candidats qui présentent des séances dont les durées, les modalités, ne sont pas adaptés au cycle ou au niveau de classe choisis.

CONSEILS

Soigner la présentation, s'inscrire en communication (soigner son débit de parole, ne pas réciter, ne pas lire son dossier, regarder ses interlocuteurs)

Préparer la présentation en distinguant partie scientifique et partie pédagogique

Guider l'auditeur en annonçant un plan de l'exposé (expliciter les enjeux du sujet, donner les principes de progression de la séquence)

Veiller à connaître les travaux des auteurs cités

Etre capable d'explicitier le vocabulaire utilisé

Ne pas choisir l'option du dossier si les compétences de base ne sont pas maîtrisées

Veiller à adopter une attitude conforme aux attentes du concours

adapter le débit de parole à l'exposé

B. Seconde partie de l'épreuve (40 minutes - 40 points)

A la suite de la présentation de l'exposé, un échange s'engage avec les membres du jury pour approfondir les éléments contenus dans le dossier, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Critères d'évaluation : les commissions ont apprécié la performance des candidats qui se montraient à l'écoute et réactifs face aux questions qui leur étaient posées, proposaient un discours structuré et cohérent, manifestaient une aisance dans l'expression, savaient mettre en perspective les enjeux sous-tendus par les questions, faisaient preuve d'une réflexion construite.

Elles ont valorisé les candidats qui étaient capables de replacer leur propos dans le contexte des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui manifestaient la capacité à effectuer des liens entre les différents domaines d'enseignement et entre différents cycles.

Les candidats convoquent finalement assez peu leur expérience professionnelle d'enseignement (comme stagiaire ou comme remplaçant). L'analyse de pratiques professionnelles (personnelles ou relatées) pourrait sans doute permettre une meilleure illustration et donnerait de la légitimité aux discours présentés au jury.

Les commissions ont apprécié les candidats :

- faisant montre de compétences leur permettant d'appuyer leur propos sur des connaissances des processus d'apprentissage, des étapes de la construction d'une séquence ou d'une séance, de la psychologie de l'enfant, de l'adaptation entre les objectifs pédagogiques et les activités proposées.
- capables d'envisager l'enseignement d'une notion dans un autre cycle.

Les commissions ont jugé insatisfaisant un échange qui présentait quelques-unes des caractéristiques suivantes :

- incapacité à développer et utiliser les éléments fournis par les membres de la commission ;
- manque de connaissances des textes officiels et notamment des programmes ;
- positionnement institutionnel inadapté ;
- lacunes dans les contenus didactiques et pédagogiques ;
- peu de liens entre théorie et pratique ;
- argumentation inexistante : justification des choix pédagogiques notamment ;
- posture inadaptée ou rigide : silence prolongé, soupirs ;
- communication laborieuse ;
- compréhension trop partielle des questions, esquive d'une argumentation dans les réponses ;
- justification trop souvent inexistante, notamment en ce qui concerne les choix pédagogiques.

CONSEILS

- *Veiller à approfondir les enjeux de l'enseignement dans le domaine choisi*
- *approfondir les modalités de l'évaluation*
- *Veiller à ne pas confondre une suite d'activités avec une séquence ou séance d'apprentissage*
- *L'histoire des arts est souvent traitée avec une entrée unique « histoire » ou « arts visuels » et pas suffisamment avec une entrée « culture humaniste »*
- *Mieux connaître les mécanismes et les théories de l'apprentissage.*

L'attention des candidats est attirée sur les questions portant sur l'approfondissement ou l'élargissement des domaines choisis. On n'attend pas des candidats des connaissances de spécialiste du domaine choisi mais qu'ils montrent des connaissances suffisantes pour enseigner les programmes de l'école primaire, qu'ils ont investi les caractéristiques des démarches citées.

ÉPREUVES D'ADMISSION

ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER (ORAL 2)

1. INTRODUCTION

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure 15

L'épreuve **entretien à partir d'un dossier** comporte deux parties et est notée sur 100 points :

- La première partie (30 minutes / 40 points) permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.
- La seconde partie (45 minutes / 60 points) vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Le jury propose un dossier portant sur une situation professionnelle. Ce qui est attendu de l'exposé :

- Le candidat présente une analyse de la situation et les questions qu'elle pose.
- Le candidat atteste de compétences professionnelles en cours d'acquisition.

Ce qui est attendu de l'entretien :

- Le candidat est capable de prendre en compte les acquis et les besoins des élèves.
- Le candidat est capable de se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société).
- Le candidat connaît les valeurs de la République dans l'exercice de son métier.

Expression orale des candidats : d'une façon générale sur les deux épreuves, la plupart des candidats s'expriment de manière claire avec un lexique adapté, mais quelques-uns présentent un niveau de langue très relâché qui n'est pas compatible avec la fonction de professeur des écoles. Il convient d'être attentif à la qualité de l'expression, la correction de la syntaxe et d'éviter les registres de langue trop familiers ou relâchés.

Exposés des candidats : de nombreux candidats n'ont pas utilisé l'entièreté du temps imparti pour cette présentation. Les exposés sont alors très brefs et ne permettent pas de valoriser leurs connaissances ni leurs propositions pédagogiques face à des apprentissages visés.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le temps non utilisé pour l'exposé n'est pas reporté en complément du temps imparti à l'entretien.

2. PREMIERE PARTIE : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Durée de l'exposé : 10 minutes

Durée de l'entretien : 20 minutes

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Les activités retenues étaient :

- les activités athlétiques ;
- les jeux sportifs et collectifs ;
- la danse ;
- la natation.

Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle. Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Ce qui est attendu :

- le candidat est capable de s'exprimer avec clarté et précision.
- le candidat a des compétences didactiques, pédagogiques dans le domaine d'enseignement proposé ainsi que des connaissances générales relatives :
 - au développement de l'enfant,
 - à l'éducation à la santé,
 - à la programmation,
 - au lien avec les autres disciplines,
 - aux projets de classe et d'école,
 - aux programmes,
 - à l'éducation à la santé,
 - aux textes réglementaires en natation,
 - à l'articulation avec les pratiques périscolaires.

Les commissions ont jugé insatisfaisant un échange qui présentait quelques-unes des caractéristiques suivantes :

- exposés très descriptifs,
- peu de propositions pédagogiques pertinentes,
- un seul aspect traité (didactique ou pédagogique),
- manque de connaissances concernant les enjeux de l'enseignement des APSA,
- situations pédagogiques proposées peu évolutives sans utilisation du jeu des variables,
- manque de prise en compte du développement de l'enfant,
- absence de différenciation pédagogique,
- enjeux et connaissances de la maternelle superficiels,
- référence aux programmes et au socle insuffisante.

CONSEILS

- *prendre le temps d'analyser le sujet et de le comprendre,*
- *organiser l'exposé et ne pas lire le brouillon,*
- *exploiter tout le temps imparti pour l'exposé,*
- *effectuer une analyse plutôt qu'un descriptif des documents,*
- *structurer l'exposé,*
- *présenter brièvement l'APSA traitée (compétence des programmes, enjeux de formation, définition de l'activité, exigences minima de mise en œuvre),*
- *connaître et différencier la progression de la séance et de la séquence,*
- *mobiliser des connaissances didactiques afin de proposer des séances justifiées et non pas seulement une suite d'activités,*
- *utiliser un bon sens pour imaginer les obstacles et les réponses possibles des élèves en regard de leur âge,*
- *s'appuyer sur les compléments des programmes par niveau de classe (BO n°1 du 5 janvier 2012) qui fournissent des indicateurs pour prendre en compte les acquis et les besoins des élèves,*
- *resituer l'APSA dans les programmes,*

- *lors de l'entretien construire et argumenter les réponses,*
- *accepter d'entrer dans un dialogue réflexif,*
- *faire le lien avec l'éducation à la santé,*
- *évoquer les liens interdisciplinaires possibles entre l'EPS et d'autres domaines d'enseignement définis dans les programmes,*
- *ne pas hésiter à faire état de son éventuelle pratique physique et sportive personnelle et la mettre en lien avec les pratiques professionnelles,*
- *mettre en lien la contribution de l'EPS avec la formation du futur citoyen.*

3. SECONDE PARTIE : CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF (CSE)

Durée de l'exposé : 15 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Elle consiste en un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles. L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Les commissions ont jugé insatisfaisant un échange qui présentait quelques-unes des caractéristiques suivantes :

- difficultés à prendre en compte les acquis et besoins des élèves, du fait d'un manque d'expérience de terrain. Les programmes et les compétences de fin de cycle fournissent pourtant des indicateurs qu'il serait important de s'approprier,
- le peu de mise en perspective des textes et la problématique de la situation
- les exposés succincts ou paraphrasant les documents,
- méconnaissance du fonctionnement et de l'histoire du système éducatif,
- la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, ses priorités et ses enjeux sont insuffisamment connus,
- manque d'éclaircissement des propos par des situations et des exemples contextualisés,
- manque de connaissance des valeurs de la République.

CONSEILS

- *organiser l'exposé sans lire le brouillon,*
- *utiliser tout le temps imparti pour l'exposé,*
- *éviter la paraphrase des textes du corpus, un exposé trop littéral ne permet pas au jury de mesurer les capacités du candidat à problématiser. La présentation d'un plan et d'une problématique sont appréciés et aident à la compréhension du propos,*
- *le corpus documentaire fourni aux candidats propose de nombreuses pistes de réflexion qu'il convient de mettre en évidence. Or, il est souvent insuffisamment pris en compte. Il est nécessaire de faire des liens entre les textes et en dégager les enjeux,*
- *les questions posées dans le sujet sont un guide qu'il ne faut pas négliger, mais ne sauraient constituer le seul plan de l'exposé,*
- *s'emparer davantage des questions du jury, qui servent à faire progresser la réflexion et non à mettre en difficulté le candidat, et y répondre de manière plus approfondie,*
- *se préparer en ayant réfléchi aux problématiques actuelles du système éducatif, sans nécessairement les approfondir, mais pour être en capacité de les articuler avec les textes et d'avoir un dialogue « de bon sens » avec le jury,*
- *étudier davantage les enjeux et les principes fondateurs de l'école,*
- *ne pas prendre parti. Le point de vue développé dans un document du corpus est un support à la réflexion ou parfois un texte réglementaire. Il n'appelle pas de commentaires sur l'avis personnel du candidat.*
- *s'appuyer sur les programmes et les compétences de fin de cycle qui fournissent des indicateurs pour prendre en compte les acquis et les besoins des élèves,*
- *ne pas hésiter dans son exposé à élargir le propos par ses connaissances personnelles,*
- *avoir une connaissance des valeurs et des textes qui fondent l'école de la république et savoir les mettre en perspective avec la posture professionnelle.*

ÉPREUVES D'ADMISSION

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le projet de devenir professeur des écoles doit se construire avec **méthode et rigueur**. Il convient de rappeler en premier lieu la nécessité de connaître l'épreuve et ses attendus et l'indispensable préparation que tout candidat doit mettre en œuvre et s'imposer afin de se donner les moyens de réussir.

La première étape de professionnalisation des professeurs des écoles passe par la préparation au concours et la capacité à se **projeter dans le métier** et dans **l'éthique professionnelle** qui le caractérise.